

Union Régionale des Fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique de BRETAGNE - BASSE-NORMANDIE - PAYS DE LA LOIRE

Appel à la mobilisation générale aux côtés de la Commission Locale de l'Eau du SAGE SELUNE

Comment admettre aujourd'hui que l'effacement des barrages de la Sélune puisse être contesté localement!

En premier lieu, cette décision est intervenue à l'issue d'un long débat local instauré par le SAGE Sélune et deux décisions successives en 2005 et 2007, entre les représentants des élus et des usagers du bassin,

Elle s'appuie sur différentes études et scénarios potentiels liés aux enjeux de reconquête de la qualité de l'eau et de l'environnement qui ont permis de dégager un consensus favorable à l'effacement des ouvrages,

Ensuite, elle a été confirmée par les travaux menés lors des tables rondes du Grenelle de l'Environnement auxquels ont participé tous les acteurs, y compris politiques et syndicaux, D'autre part, elle ne fait que répondre à des obligations réglementaires du niveau du bassin (SDAGE* de 1996), national (loi sur l'eau) et européen (Directive cadre sur l'eau),

Enfin, les enjeux liés à l'effacement de ces deux ouvrages dépassent largement le contexte local pour proposer un véritable projet de développement durable à l'échelon de la baie du Mont Saint-Michel, en faveur des hommes et des activités des territoires qui l'irriguent ou en dépendent.

Nous comptons sur votre présence le :

Samedi 12 décembre à 9 h 00, Salle de réunion Base nautique de la Mazure à Vezins (50)

Remettre en cause la décision d'effacement des barrages de la Sélune c'est, plus gravement :

- . remettre en cause la pertinence des SAGE et la reconnaissance de la gouvernance locale de l'eau, voulue et adoptée par le législateur, . porter atteinte à l'objectif d'atteinte du bon état
- . porter atteinte à l'objectif d'atteinte du bon état écologique des eaux en 2015,
- . consolider l'action contentieuse engagée.

Contacts: Jean-Paul DORON, Président UR Ouest - 06 85 52 50 11